

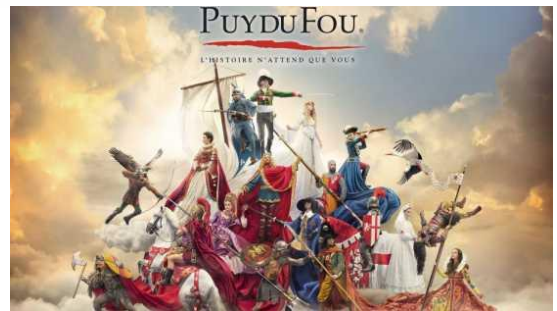
# Le Pape

---

# VOYAGES

## Puy du Fou

Samedi 24 Juillet 2021



**Départ vers 05h45-07h00** selon votre lieu de prise en charge (Le Pertre, Argentré du Plessis, Vitre et Rennes)  
*(Les horaires définitifs vous seront communiqués 8 jours avant le départ)*

### **Ouverture du grand Parc de 10 h à 22 h30**

Visite libre du parc : Élu meilleur parc du monde à Los Angeles, le puy du fou offre une multitude de spectacles grandioses et d'aventures pour toute la famille. **En 2017, le Puy du Fou fête son 40<sup>ème</sup> anniversaire avec 4 créations originales pour vivre des moments toujours plus riches en émotions !**

Le voyage dans le temps continue avec « Le dernier panache » : Suivez le destin glorieux d'un officier de marine français, héros de la Guerre d'Indépendance Américaine, dont la vie va basculer en 1793 dans un ultime combat pour la liberté ! La plus grande création originale de l'histoire du Puy du Fou !

Retrouvé également la nouveauté 2015 : les Amoureux de Verduns mais aussi tous les autres spectacles : La Renaissance du château (2014), Le signe du triomphe, Les Vikings, Le bal des oiseaux fantômes, Le secret de la lance, Mousquetaire Richelieu, Les Chevaliers de la table ronde (2013), Les grandes eaux, Les automates Musiciens, l'Odysée du Puy du Fou.....

### **Déjeuner libre**

Après – midi continuation de la visite libre du Grand Parc

### **Dîner libre (option dîner sur le parc : Adulte : +26 € / Enfant (-13 ans) : +13€)**

A partir de 22 h 00 **CINESCENIE**

Déjà plus de 12 millions de spectateurs, 2000 acteurs sur une scène de 23 hectares, 24 000 costumes, 1h40 de grand spectacle et de nombreuses nouveautés... Le plus grand spectacle de nuit au monde est devenu un mythe immanquable. En 2017, La Cinescenie vous en met plein les yeux. NOUVEAUTÉS : En quelques années, la Cinescenie est entrée dans une nouvelle dimension avec de nombreuses nouveautés : nouvelle mise en scène de lumière, nouvelles projections vidéo 3D et de nouveaux décors, 10 nouvelles scènes en 6 ans et de nouveaux effets spéciaux. Reprise du car vers 00h00. Retour en région vers 02h30-04h00

### **Le prix comprend :**

Le transport en autocar

Entrée au grand parc

Cinésécénie

### **Le prix ne comprend pas :**

Le dîner sur le parc en option dans un des restaurants imposés selon les dates :

Adulte : 26 € / Enfant (-14 ans) : 13€

L'assurance annulation : 5€ par personne

Les dépenses personnelles

Prix par personne :

Adulte : **99 €**

Enfant (-14 ans) : **87€**



LE PAPE VOYAGES (Réseau Grand Ouest Mobilités) – Centre d'Activités Le Cap  
106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE  
Tel 02 99 96 93 98 – Email : agence@lepape-voyages.fr  
Tourisme IM 035140005 – Site Internet : www.le-pape-autocars.com  
S.A.S au capital de 50 016 € - RCS Rennes 699 200 788 – APE 4939B



# Le Pape

---

# VOYAGES

## Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise LE PAPE AUTOCARS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise LE PAPE AUTOCARS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE PAPE AUTOCARS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière APST, 15 avenue Carnot 75017 Paris, tél : 01.44.09.25.35 ou [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel)) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LE PAPE AUTOCARS.

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECOI1727619R/jo/texte>



LE PAPE VOYAGES (Réseau Grand Ouest Mobilités) – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : [agence@lepape-voyages.fr](mailto:agence@lepape-voyages.fr)

Tourisme IM 035140005 – Site Internet : [www.le-pape-autocars.com](http://www.le-pape-autocars.com)

S.A.S au capital de 50 016 € - RCS Rennes 699 200 788 – APE 4939B

